

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00240**

**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES - TRAVAUX EAUX PLUVIALES –  
VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 79

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,  
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,  
M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,  
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO  
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,  
Mme Monique ROVERA, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 09 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180509-D20180024010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180709

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
M. André FRIEDENBERG, Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Christian JULIEN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,  
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,  
M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

### **COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES - TRAVAUX EAUX PLUVIALES – VERSEMENT D’UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE**

Par délibération en date du 03 juin 2015, Saint-Etienne Métropole a approuvé une modification statutaire et l’extension des compétences de la collectivité en la dotant des compétences d’une Communauté Urbaine.

Par arrêté 232/2015 du 10 août 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole et étendu ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI), les huit communes Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d’Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas ont rejoint la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

De ce fait, ces communes ont transféré les compétences relevant de Saint-Etienne Métropole et notamment la compétence eau pluviale.

Un programme de travaux d’eaux pluviales d’un montant HT de 165 866 € soit 199 039 € TTC doit être engagé rue de la Côte et le long de la route départementale 54 sur le territoire de la commune.

Il est rappelé que Saint-Etienne Métropole est devenue une Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par décret 2017-1316 du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Les dispositions de l’article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d’une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d’un équipement.

Le fonds de concours est calculé sur la base d’un montant TTC hors FCTVA (16,404 % du montant TTC) et est fixé à 82 933 €.

Sur le plan formel, le versement d’un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant des opérations pouvant évoluer, le fond de concours versé par la commune de Saint-Bonnet les Oules sera ajusté :

- si le montant définitif des opérations est inférieur à l’estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement du trop-perçu,

- si le montant définitif des opérations est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant des fonds de concours versés par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Le fonds de concours sera versé en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Bonnet-les-Oules et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **procède à l'encaissement du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-Les-Oules pour le programme de travaux d'eaux pluviales,**
- **la recette correspondante sera perçue au chapitre 13 du budget principal de l'exercice 2018.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**